

GALA DE L'ADISQ 2017 RECENSEMENT - ALBUM

ATTENTION :

Membre de l'ADISQ

Toutes les informations que vous inscrivez sur ce formulaire doivent être vérifiées et l'orthographe des noms doit être rigoureusement exacte. Les informations que vous transmettez seront transférées aux banques de données qui servent à produire TOUS les documents relatifs aux Galas de l'ADISQ.

MERCI DE VOUS ASSURER QUE LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS TRANSMETTEZ NE CONTIENNENT AUCUNE ERREUR.

Tout produit mis en marché après le 2e lundi du mois d'avril peut être reporté à l'année suivante, au choix du producteur.

Plusieurs catégories de Félix sont reliées au recensement d'un album. En plus de la candidature dans la catégorie «Album» appropriée, voici les candidatures qui peuvent découler automatiquement de cette inscription. Vous n'avez donc que ce formulaire à remplir pour ces catégories :

Auteur ou compositeur Arrangeur de disques	Groupe Réalisateur de disques	Interprète masculin ou féminin Prise de son et mixage	Révélation Pochette
Artiste :		Titre de l'album :	

EXPRESSION (Cochez une case seulement)

Francophone (70 % et plus) Anglophone Autres langues Instrumentale (80 % et plus)

Tous les artistes détiennent leur citoyenneté canadienne : Oui Non Précisez _____

Si vous avez coché Anglophone, Autres langues ou Instrumentale, merci de compléter :

Tous les artistes sont nés au Québec : Oui Non Précisez _____

Tous les artistes ont un domicile fixe au Québec : Oui Non Précisez _____

ARTISTE (Cochez une case seulement) Seuls les artistes, d'expression francophone ou instrumentale, seront considérés dans les catégories Interprètes ou Groupe. Les orchestres et les artistes variés ne sont pas admissibles dans les catégories Artistes de l'année.

Masculin Féminine Groupe Orchestre Artistes variés

Interprètes: personne qui exprime une oeuvre artistique par la chanson ou par la musique.

Groupe : groupe vocal ou instrumental, de 2 personnes et plus, mis en marché comme groupe, excluant les orchestres symphoniques.

Artistes variés: artistes qui ont des carrières solos, ou regroupement d'artistes, qui sont réunis pour un projet collectif.

Révélation : oui non

(Révélation : personne, d'expression française ou instrumentale, qui exprime une oeuvre artistique par la chanson ou par la musique, n'ayant pas plus de deux (2) albums en carrière et qui n'a jamais eu d'album ou de spectacle recensé par le passé, à titre personnel ou en tant qu'interprète principal d'un groupe (qui a vendu plus de 5000 albums).

Premier disque recensé : oui non

Nombre de disques en carrière : (groupe) _____ Nombre de disques en carrière : (solo) _____

Si l'artiste a déjà fait partie d'un groupe, veuillez nous indiquer le ou les noms : _____

Suggestion de catégorie (Cochez une case seulement)

Catégories d'albums dont au moins 70% du contenu est de langue française, interprété à 50% ou plus par un ou des Canadiens et dont la commercialisation est faite dans la province de Québec :

Adulte contemporain Alternatif Country Folk Hip-Hop Humour (CD ou DVD)
 Musique électronique Pop Rock Traditionnel Jeunesse (CD ou DVD)

Catégories pouvant être d'expression autre que le français ou instrumental, à condition que l'interprète soit né ou réside au Québec:

Anglophone ou Autres langues Instrumental Jazz Musiques du monde Réinterprétation

Classique/Orchestre
Nombre de musiciens (+ de 12 musiciens)

Classique/Soliste
Nombre de musiciens (12 musiciens ou -)

(Composé à plus de 50% d'oeuvres musicales préalablement enregistrées et commercialisées. Cette règle ne s'applique pas aux catégories «Album de l'année - Classique», «Album de l'année - Jazz» et «Album de l'année - Traditionnel». Un album témoin («live») peut être recensé dans la catégorie «Album de l'année - Réinterprétation» uniquement).

Note : L'ADISQ se réserve le droit de modifier toute suggestion de catégorie.

GALA DE L'ADISQ 2017 RECENSEMENT - ALBUM

IMPORTANT :

Les coordonnées demandées pour les catégories «Arrangeur», «Prise de son et mixage» et «Réalisateur» sont essentielles. Nous devons pouvoir les contacter directement dans le cas où ils obtiennent une nomination afin d'obtenir leur photo pour le programme et de les inviter à assister au Gala de l'industrie.

Il est très important de nous indiquer les candidatures de collaborateurs étrangers à un album car ces candidatures ne sont pas admissibles. Toutefois, nous avons besoin des informations les concernant car, dans le cas d'une nomination de l'album, certains crédits sont mentionnés dans le programme.

S.V.P. complétez en caractères d'imprimerie. Indiquez d'un astérisque (*) les individus non-québécois.

Titre de l'album		Code barres (upc) :
Artiste		Date de mise en marché :
Lien de téléchargement de l'album (Format mp3 ou mp4)		
Maison de gérance		
Maison de disques		
Producteur de disques		
Équipe de promotion radio (nom de l'entreprise)		
Équipe de relations de presse (nom de l'entreprise)		
Distributeur	Direction artistique	
Réalisation S.V.P. indiquer : Né au Québec Oui/Non Domicile fixe au Québec Oui/Non Numéro de téléphone et courriel	Prénom Nom Né au Québec O/N	Domicile fixe au Québec O/N Téléphone Courriel
Arrangements S.V.P. indiquer : Né au Québec Oui/Non Domicile fixe au Québec Oui/Non Numéro de téléphone et courriel	Prénom Nom Né au Québec O/N	Domicile fixe au Québec O/N Téléphone Courriel
Prise de son et mixage S.V.P. indiquer : Né au Québec Oui/Non Domicile fixe au Québec Oui/Non Numéro de téléphone et courriel	Prénom Nom Né au Québec O/N	Domicile fixe au Québec O/N Téléphone Courriel
Matrçage (Mastering)	Prénom Nom	
Concepteur graphique du projet (Pochette d'album) S.V.P. indiquer : Né au Québec Oui/Non Domicile fixe au Québec Oui/Non Numéro de téléphone et courriel	Prénom Nom Né au Québec O/N	Domicile fixe au Québec O/N Téléphone Courriel

GALA DE L'ADISQ 2017 RECENSEMENT - ALBUM

Titre de l'album :

Artiste :

Veillez indiquer : - le titre de la chanson, O pour une chanson originale et R pour une reprise d'une chanson
 - inscrire F pour une chanson francophone (70 % ou +) ou A pour une chanson dans une autre langue
 - les noms des auteurs ou compositeurs des pièces de cet album et leurs nationalités : C pour canadienne ou A pour autre
 (Les auteurs ou compositeurs doivent être canadiens pour être admissibles à la catégorie Auteur ou compositeur de l'année).

Titre de la chanson	Durée	O/R	F/A	Nom de l'auteur	C/A	Nom du compositeur	C/A
---------------------	-------	-----	-----	-----------------	-----	--------------------	-----

Total du % francophone :

ANNEXE
Licence non-exclusive de reproduction
(Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale)

SECTION ENREGISTREMENT SONORE ET AUDIOVISUEL ET OEUVRE MUSICALE

Album : _____ Artiste : _____

Veuillez noter que ce titre sera utilisé aux fins de promotion et lors de la diffusion des Galas.
Cette chanson pourrait être interprétée par un autre artiste ou par le band maison.

Titre de la chanson :

Producteur du disque :

Maison de disque :

Éditeur (s) : _____	_____	%
_____	_____	%
_____	_____	%
_____	_____	%
	100 %	

Veuillez prendre note que si les droits de reproduction de l'œuvre sont cédés à la SODRAC, ils seront donc couverts par l'entente SODRAC-Radio-Canada.

Est-ce que cette œuvre est administrée par la **SODRAC** ? oui non

Auteur (s) / Compositeur (s) :

Interprète (s) :

ANNEXE
Licence non-exclusive de reproduction
(Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale)

Licence non-exclusive de reproduction
(Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale)

Intervenue entre l'ADISQ et _____ [Nom exact et complet (ci-après, le «Concédant »)]

1. Définitions. Aux fins de cette licence :

« Diffuser » désigne la représentation en public, la communication au public par télécommunication ou la mise à la disposition du public par tout moyen de télécommunication incluant la télévision (dont la vidéo sur demande), Internet, la baladodiffusion et la téléphonie mobile.

« Enregistrement » désigne l'enregistrement sonore ou audiovisuel identifié dans la section « Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale », du Formulaire de recensement y compris son Graphisme.

« Formulaire de recensement » désigne l'ensemble des documents nécessaires au recensement d'un produit au Gala

« Gala » désigne, collectivement, l'édition 2017 du «*Gala de l'ADISQ*» et du «*Premier Gala*».

« Graphisme » désigne le graphisme artistique et littéraire (*artwork*) de tout emballage d'un Enregistrement

« Numéro de Production » désigne une séquence d'un Gala au cours de laquelle l'Œuvre ou un pot-pourri d'œuvres comprenant l'Œuvre (*medley*) fait l'objet d'une exécution) directe (live) par un ou plusieurs interprètes autre(s) que les (ou en sus des) musiciens composant l'orchestre prenant en charge l'animation musicale de ce Gala.

« Œuvre » désigne l'œuvre musicale (incluant sa musique et ses paroles) reproduite sur l'Enregistrement.

« Personne Liée » désigne toute personne que le Concédant contrôle (telle qu'une filiale), qui contrôle le Concédant (tel qu'une société mère) ou qui est contrôlée par la même personne que celle qui contrôle le Concédant (telle qu'une société sœur).

« Tiers Autorisé » désigne tout tiers avec lequel l'ADISQ contracte aux fins de la production d'un Gala ou que l'ADISQ autorise à Diffuser un Gala

2. Licence. Le Concédant, tant pour lui-même qu'en sa qualité de mandataire de toute Personne Liée, accorde à l'ADISQ, qui accepte, une licence non-exclusive et irrévocable sur l'Enregistrement et l'Œuvre autorisant l'ADISQ et tout Tiers Autorisé à les reproduire (y compris à les synchroniser), en tout ou en partie aux fins (i) de la production des Galas; (ii) de la reproduction de tout ou partie de tout Gala; (iii) de la distribution de l'original et de toute reproduction des Galas, et (iv) de la Diffusion de tout ou partie des Galas.

Cette licence ne s'applique toutefois pas à la reproduction (y compris la synchronisation) de l'Œuvre ou de toute partie de celle-ci dans l'édition 2017 du «*Gala de l'ADISQ*», dans la mesure où elle est autorisée par la SODRAC en vertu d'une entente la liant à la Société Radio-Canada.

Cette licence est concédée pour le monde, prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017 et prend fin (i) à l'égard de l'Œuvre : dix-huit (18) mois suivant la date de la première diffusion de l'édition 2017 du «*Gala de l'ADISQ*», et (ii) à l'égard de l'Enregistrement: à l'expiration de la durée de sa protection par droit d'auteur.

Pour plus de certitude, dans la mesure où, à la date de signature de cette licence, le Concédant (lui-même ou en sa qualité de mandataire de toute Personne Liée), ne dispose pas de tous les droits requis afin de pouvoir se conformer à cette licence à l'égard de l'Œuvre ou de l'Enregistrement, il lui incombe d'obtenir, à ses frais, tout droit lui faisant ainsi défaut afin qu'il puisse ensuite les concéder à l'ADISQ dans toute la mesure requise par cette licence et ce, au plus tard le 1^{er} septembre 2017.

ANNEXE
Licence non-exclusive de reproduction
 (Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale)

3. Considérations. La licence est concédée en considération de la promotion de l'Enregistrement et de l'Œuvre résultant de leur Diffusion dans le cadre d'un ou des Galas. La Licence concédée à l'égard de l'Œuvre l'est, de plus, en considération du paiement, par l'ADISQ au Concédant, des redevances suivantes, lorsqu'applicables :

	Reproduction d'œuvres / Gala et Premier Gala de l'ADISQ
SRC Le Gala	200\$ pour toute utilisation d'un extrait de l'œuvre jusqu'à concurrence de 1 minute (ex. walk-in, walk-out, capsule nomination)
	500\$: pour une pièce en performance 500\$ divisé par le nombre d'œuvres : pour l'utilisation d'une pièce en prestation à l'intérieur d'un medley
	Utilisation - TV : visant la diffusion de l'émission Gala de l'ADISQ - Internet et toute autre plateforme : 18 mois MFN sur l'ensemble des œuvres

Télé-Québec Premier Gala	50\$ pour toute utilisation d'extraits de l'œuvre jusqu'à concurrence de 15 secondes mais 100\$ maximum jusqu'à concurrence de 1 minute (ex. walk-in, walk-out, capsule nomination). Cette utilisation comprend aussi, sans frais supplémentaire, l'utilisation de cette pièce pour la promotion des récipiendaires de Félix dans le cadre de l'émission Gala de l'ADISQ, diffusée à la SRC.
	200\$: pour une pièce en performance 200\$ performance divisé par le nombre d'œuvres si dans le cadre d'un pot-pourri
	Utilisation - TV : 1 an : visant la diffusion de l'émission et ses rediffusions - Internet et toute autre plateforme : 18 mois MFN sur l'ensemble des œuvres

ANNEXE
Licence non-exclusive de reproduction
(Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale)

La redevance n'est payable que dans la mesure où l'Œuvre ou tout l'extrait ainsi synchronisé fait effectivement l'objet d'une Diffusion télévisuelle par la Société Radio-Canada, pour ce qui est de l'édition 2017 du «*Gala de l'ADISQ*», ou du diffuseur Télé-Québec, pour ce qui est de l'édition 2017 du «*Premier Gala*».

Dans ce cas, l'ADISQ s'engage à transmettre au Concédant, dans les trente (30) jours de cette Diffusion, une « Confirmation de Diffusion » établissant le droit du Concédant au paiement de la redevance payable suivant les conditions énoncées au présent article ainsi que le montant de celle-ci.

Cette redevance est payable dans les trente (30) jours de la date de réception, par l'ADISQ, d'une facture raisonnablement détaillée du Concédant comportant ses numéros de taxes (sans quoi ces taxes ne seront pas payables par l'ADISQ), laquelle facture ne peut être transmise à l'ADISQ qu'après la réception, par le Concédant, de la Confirmation de Diffusion.

Outre cette redevance, aucune autre rémunération n'est payable par quiconque pour toute reproduction (y compris synchronisation) de l'Enregistrement et de l'Œuvre autorisée par la Licence.

4. Représentations, garanties et indemnisation. Le Concédant, tant pour lui-même qu'en sa qualité de mandataire de toute Personne Liée, représente et garantit à l'ADISQ, à tout Tiers Autorisé concerné et à leurs sous-contractants: (i) que le Concédant détient (ou détiendra, au plus tard le 1^{er} septembre 2017) tous les droits nécessaires afin de concéder la présente licence; (ii) que l'Enregistrement (y compris son Graphisme), les prestations artistiques qu'il comporte et l' Œuvre ne violent aucune loi ni aucun droit de quelque tiers, et (iii) que l'exercice, par l'ADISQ et les Tiers Autorisés, directement ou par leur sous-

contractant, des droits concédés aux termes de la licence ne viole aucun droit d'aucun tiers, et prend fait et cause de l'ADISQ, de tout Tiers Autorisé et de leurs sous-contractants dans le cadre de toute réclamation ou poursuite mettant en cause tout droit concédé et toute représentation ou garantie formulée ci-haut et les indemnise de toutes sommes, dommages, intérêts et frais (y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocats) encourus dans le cadre de telles réclamations ou poursuites.

5. Lois et attribution de juridiction. La présente licence est régie par les lois applicables au Québec. Les tribunaux siégeant dans le district de Montréal, Québec, ont juridiction exclusive à l'égard de tout litige touchant la présente licence, y compris sa validité, son interprétation et son exécution.

Cahier de vote Galas de l'ADISQ :

6. Autorisation mise en ligne des produits recensés. En signant cette autorisation de mise en ligne, vous accordez à l'ADISQ une licence non exclusive l'autorisant à reproduire les pochettes, les enregistrements sonores («Enregistrements offerts en écoute»), les vidéos ainsi que les photos des produits recensés dans la section Cahier de vote des Galas de l'ADISQ, étant rendu accessible :

(i) aux seuls membres de l'Académie, au cours de la période de votation du Gala de l'ADISQ 2017 (soit du 1^{er} juin au 14 juillet 2017) au moyen d'hyperliens placés dans la version en ligne de Cahier de vote de l'ADISQ 2017 n'étant accessible qu'aux seuls membres de l'Académie s'étant vu allouer un nom d'utilisateur et un mot de passe.

De plus, vous autorisez l'ADISQ à reproduire la pochette de l'album mentionné à ce formulaire dans la section «Gala» du site Internet «palmarèsadisq» («Section Gala ADISQ») hébergé sur un serveur de l'ADISQ ou d'un de ses sous contractants, et sur le site Internet de Radio-Canada «radio-canada.ca» («Section Gala ADISQ»), pour une période d'une année à compter du début de la période de promotion des nominations du Gala de l'ADISQ 2017 (soit du 13 septembre 2017 au 14 septembre 2018).

ANNEXE
Licence non-exclusive de reproduction
(Enregistrement sonore et audiovisuel et œuvre musicale)

Vous représentez et garantisiez à l'ADISQ que:

- (i) vous avez tous les droits nécessaires aux fins d'accorder les licences qui précèdent;
- (ii) que les produits recensés visés et les œuvres ainsi que les prestations artistiques qu'ils comportent, ne violent aucune loi et aucun droit d'aucun tiers, et;
- (iii) que l'exercice, par l'ADISQ ou leurs sous contractants, des droits consentis aux présentes ne viole aucun droit d'aucun tiers. Le Producteur prend fait et cause de l'ADISQ et leurs sous contractants dans le cadre de toute réclamation ou poursuite mettant en cause tout droit consenti et toute représentation ou garantie formulée ci-haut et les indemnise de toutes sommes, dommages, intérêts et frais (y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocats) encourus dans le cadre de telles réclamation ou poursuite.

Le Concédant

(s) : _____

Par : [nom, prénom], dûment autorisé par le Concédant et les Personnes Liées tel qu'il le déclare

Date : _____